



Lettre électronique
d'information
n° 5 - avril 2009

Enseignement Professionnel & Technologique



Egale Dignité ?

Le mépris dont fait preuve le ministère à notre égard est à la mesure du nombre d'effets d'annonce dont il abuse : incomparable !



Egale dignité de la voie professionnelle, argue le ministre ! Alors pourquoi pas égal respect ?

Après un avis négatif du CSE fin 2008, et l'annonce de la suspension de la réforme du lycée début 2009, le SNALC a observé que les décrets d'application de la réforme de la voie professionnelle tardaient à être promulgués : les professeurs des lycées professionnels se sont donc mis à espérer que le ministre traite la voie professionnelle avec la même déférence, le même respect, que la voie générale : "égale dignité", avait-il dit ... Une intersyndicale incluant le Snalc avait même lancé une pétition en vue du gel de la réforme et adressé au Ministre une demande d'audience.

Eh bien non, au milieu des vacances de février, ces fameux décrets sont parus en catimini ... dans l'indifférence générale. Et ce fut la seule

réponse. Les élèves des lycées professionnels ne sont pas dans la rue, leurs parents ne réagissent pas, et leurs professeurs ne sont que 70 000, alors ... pourquoi se gêner ? Le SNALC constate que les lycées professionnels continueront donc d'être le lieu de toutes les expériences, au mépris de l'intérêt réel des jeunes et des professeurs qui les défendent.

Anne-Marie LE GALLO-PILEAU
*Secrétaire nationale à l'enseignement
professionnel et technologique*

Sommaire

Egale dignité ?	1
La voie technologique : un bilan alarmant.....	2
Jusqu'où le virtuel va-t-il remplacer la réalité ?	4
Le Snalc invité au forum Education-Entreprise	5
Licence gratuite pour Pro/ENGINEER®	6
Le PRDF Rhône-Alpes	7
Que faire face à des attaques sur facebook ?	7
Le lycée de Péronne	8
En direct des CPC :	
Métiers de la mode et industries connexes	9
Secteur sanitaire et social, médico-social	9
Services administratifs et financiers	10
L'épreuve de rattrapage au Baccalauréat Professionnel	13
Richard DESCOINGS reçu par le Snalc	13

La voie technologique : un bilan alarmant



A l'occasion de la visite de Richard Descoings, nous avons tenté de dresser un état des lieux de la voie technologique: la situation se révèle pour le moins alarmante!

Les chiffres

La voie technologique concerne 320 000 élèves soit un peu plus du tiers des lycéens. Grossièrement on peut diviser la voie technologique en une dominante production STI + STL (10% des élèves) et une dominante service STG + ST2S (24% des élèves). Si les effectifs diminuent légèrement dans la voie technologique en général depuis ces 5 dernières années on constate toutefois qu'ils ont tendance à augmenter dans les services alors qu'ils diminuent du côté de la production.

8 options de secondes sont à profils technologiques (IGC, ISI, ISP, PhCh labo, SMS, Bio labo, MPI, Arts). Elles regroupent près de 210 000 élèves soit 41 % des effectifs de seconde mais elles génèrent les parcours les plus disparates et au final la majorité des élèves qui ont pris une option à profil technologique s'orientent quand même vers la voie générale.

La voie technologique c'est aussi 240 000 étudiants inscrits en STS (1/3 dans des spécialités de production et 2/3 dans les spécialités de services avec une majorité dans les formations commerce, vente, comptabilité).

Le constat

Nos collègues de l'enseignement technologique sont fortement inquiets sur le devenir de la voie technologique. Un certain nombre d'indicateurs ne les rassurent pas du tout :

- La réforme de la voie professionnelle qui a aligné les cursus sur trois années de formation et élargi les

champs professionnels couverts par les diplômes qui deviennent de fait plus généralistes. La voie professionnelle devient un sérieux concurrent pour la voie technologique !

- La fermeture de nombreux CAPET depuis plusieurs années et les projets des futurs concours de recrutement qui envisagent des épreuves communes entre les CAPET et CAPLP laissent présager à terme une fusion de ces derniers.

- Une réforme de la voie technologique abandonnée en cours de route pour être intégrée voire repensée dans le projet de réforme globale du Lycée.

- Des lycées généraux et technologiques qui se transforment de plus en plus en lycées généraux. Force est de constater que dans de nombreux établissements on ferme des sections technologiques pour ouvrir des sections "S" plus pour répondre aux attentes des familles qu'aux besoins réels de formation sur les bassins d'emplois. On s'éloigne de plus en plus des analyses des schémas régionaux des formations !

- Trop souvent les rectorats ferment des sections technologiques où il y a de faibles effectifs alors que paradoxalement elles offrent des débouchés.

- Des surnombres disciplinaires touchent essentiellement les disciplines de la voie technologique, surtout les STI, et entraînent beaucoup de collègues à enseigner une autre discipline sans espoir ou alternative pour eux dans l'avenir.

A ces inquiétudes légitimes s'ajoutent :

- Des problèmes liés à l'orientation scolaire, qui amène de plus en plus d'élèves à choisir la voie technologique par défaut ;

- La discipline technologie au collège qui se cherche encore et qui, parce qu'elle n'est pas suffisamment orientée sur un enseignement pratique, ne joue pas son rôle de palier d'orientation attractif pour la voie technologique.

- Une absence de liens et contacts avec le monde des entreprises dans les cursus de la voie technologique. Au collège il y a des stages de découverte des métiers puis après plus rien jusqu'au BTS.

- Le peu d'offres dans les plans académiques des formations pour la formation continue des collègues de

La voie technologique : un bilan alarmant (suite)

la voie technologique qui de fait rencontrent des difficultés à se former aux évolutions technologiques.

- Trop d'élèves en BTS issus de la voie professionnelle peinent à s'adapter et abandonnent en cours de route leur formation.

Les réformes abandonnées

La réforme des différentes filières technologiques avait été initiée en 2005 par la série STG puis SMS pour s'interrompre brutalement en 2007 au niveau des séries STI et STL. Pourtant le travail en la matière de la part de l'inspection générale était terminé et les consultations des programmes en ligne par les collèges avaient été initiées.

Toutefois, il en ressort que ces réformes des filières STG et SMS étaient ambitieuses en termes de compétences, que les élèves ont du mal à s'accrocher et que les évaluations ne sont pas réellement adaptées (sous évaluation) par rapport aux exigences attendues.

Du côté des STI, la réforme prévoyait une réduction des formations à 6 spécialités. Actuellement le ministère semble vouloir en réduire encore fortement le nombre. Le SNALC attire l'attention sur la réduction drastique des formations dans ces filières qui s'accompagnerait inévitablement d'une forme de saupoudrage des connaissances dans chaque domaine tout en dénaturant la spécificité d'un enseignement qui deviendrait trop théorique. Le SNALC-CSEN dénonce les retards de la réforme qui deviennent de plus en plus préjudiciables, les effectifs d'élèves en STI s'étiolent. Il est paradoxal que les filières STI, premier palier de formation débouchant vers des métiers dits technologiquement de pointe, soient encore basées sur des programmes qui datent des années 90.

De manière générale le SNALC-CSEN s'étonne et a dénoncé le manque d'information et de dialogue de la part du ministère sur cette réforme de la voie technologique, et s'inquiète de l'absence de toute forme de revalorisation pour la voie technologique.

Les revendications du SNALC pour la voie technologique

Le SNALC demande le maintien de la voie technologique.

Le SNALC soutient la spécificité de cette voie de formation basée sur des enseignements appliqués et pratiques.

Le SNALC réclame la réforme du collège en préalable à toute réforme des lycées.

Le SNALC ne souhaite pas que la réforme de la voie technologique soit noyée dans une réforme globale du lycée.

Le SNALC réclame une réflexion et une réforme de l'orientation dans notre système éducatif ainsi qu'un plan de relance pour les voies technologiques.

Le SNALC souhaite que la part des enseignements technologiques pour les élèves dans cette voie de formation soit en quotité horaire majoritaire dans leurs cursus.

Le SNALC insiste sur le maintien d'une majorité de sections technologiques dans les établissements à profil technologique.

Le SNALC préconise l'élargissement des formations technologiques et professionnelles à d'autres méthodes de formation telles que l'alternance, l'apprentissage et les formations tout au long de la vie, dans des structures adaptées, au sein d'établissements à "dimensions humaines" et autour de pôles technologiques performants.

Le SNALC estime qu'il est nécessaire d'ouvrir une réflexion sur la mixité des heures en formation initiale et des heures en formation continue (GRETA, ...) dans le service des enseignants de la voie technologique.

Le SNALC demande la création d'une année préparatoire et de remise à niveau pour les élèves de la voie professionnelle qui intègrent un BTS. Il demande également la mise en place et le développement des classes préparatoires réservées aux élèves de BTS qui souhaitent poursuivre leurs études supérieures.

Le SNALC souhaite le développement de la formation continue des professeurs de l'enseignement technologique en liaison avec le monde professionnel ainsi qu'une liaison plus forte avec le monde professionnel dans les différents cursus de la voie technologique.

Le SNALC demande une attention particulière et une alternative pour les professeurs de la voie technologique en surnombre disciplinaire.

Le SNALC demande le maintien des concours CAPET distincts des CAPLP.

Le SNALC s'élève contre la généralisation du CCF dans les diplômes.

Le SNALC n'a pour l'instant entendu que des promesses en matière d'efforts pour la voie technologique et jugera l'engagement réel du Ministère à l'aune des décisions qui seront prises et mises en oeuvre pour la relancer.

Benoît THEUNIS

Jusqu'où le virtuel va-t-il remplacer la réalité dans l'enseignement ?

En commission technologique mi-janvier 2009, nous avons examiné la maquette des nouveaux CAPET (242 postes proposés au concours externe en 2008, 650 en 2005). J'ai découvert avec stupeur que les épreuves de travaux pratiques des matières scientifiques allaient être remplacées par des études critiques de protocoles expérimentaux.



Soit, les travaux pratiques constituent la partie onéreuse et chronophage des concours de recrutement, tant pour les écoles d'ingénieurs que pour les concours enseignants ... mais qu'est une matière expérimentale sans expérience ? Un vaste réseau de simulation ?

Et le geste technique, propre aux sciences et aux métiers technologiques ? Peut-on imaginer un enseignant critiquer le geste pratique sans avoir lui-même validé son savoir-faire technique ?

Dans quel monde ubuesque sommes-nous entraînés par ce projet ? L'enseignant de coiffure sait pourquoi la coupe est ratée mais ne sait pas donner le coup de ciseau adéquat ? En cuisine on sait que la recette sera ratée mais on ne sait pas arrêter la cuisson au moelleux désiré ...

Et ne parlons pas de chimie : on va enseigner comment il faudrait faire, en théorie, et à la première expérience en classe que se passera-t-il ? Mais non bien sûr ! Il suffira de proposer une animation sur un site judicieusement choisi.

Le ministère gagnerait à procéder ainsi sur un autre tableau : celui des dépenses de matériel de laboratoire et de personnel de laboratoire : exit ces frais et cette catégorie, en plus finis les problèmes de toxicité, de déchets à traiter, d'allergie et d'accidentologie même si, à l'heure actuelle l'éducation physique génère bien plus d'accidents, mais le mythe du danger en sciences physiques a la peau tellement dure !

Des générations de jeunes, nourris aux dessins animés puis abreuvés de vidéo, resteront sagement consommateurs d'images en

classe, pour le plus grand profit d'une massification de l'enseignement.

Mais la multiplication d'expériences filmées sur la toile, en libre accès n'est, elle-même, pas totalement sans danger pour une minorité de jeunes, à l'équilibre psychique déjà fragile, solitaires cherchant à faire partager sur la toile leurs savoirs insolites. Les essais de ces jeunes pratiquants téméraires, amoureux des sciences expérimentales en sous-sol ou en

chambre, feront sans doute le bonheur des centres d'urgence et de la police criminelle. Or les coopératives agricoles, les drogueries, ont en rayon des produits chimiques véritables, très appropriés pour alimenter leur terrain de jeu.

Beaucoup de vocations scientifiques ont été suscitées par les initiations "la main à la pâte" pratiquées en primaire. Il me semble qu'adolescents puis jeunes adultes, certains attendent de l'enseignement scientifique et technique des pratiques expérimentales assez poussées et bien réelles. L'enseignant doit donc être à même de maîtriser le geste technique et les risques raisonnés qui l'accompagnent tant bactériologique, chimique qu'électrique ...

Alors comment formera-t-on les générations de techniciens et scientifiques futurs ? L'enjeu paraît de taille ...

Catherine DUBAR

CAPET EXTERNE		
	session 2008	session 2005
postes offerts	242	650
candidats inscrits	4 591	9 178
candidats présents	2 104	5 210
candidats admissibles	539	1 366
candidats admis	242	647
admis / présents	11,50 %	12,42 %

CAPET EXTERNE SESSION 2008 RESULTATS PAR SECTION ET OPTION DU CAPET EXTERNE SESSION 2008						
Sections / options	Postes	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis	Admis/présents
Biotechnologies option biochimie-génie biologique	24	602	260	60	24	9,23 %
Economie et gestion option économie et gestion administrative	40	1 093	481	104	40	8,32 %
Economie et gestion option économie et gestion commerciale	44	1 237	540	107	44	8,15 %
Hôtellerie-tourisme option tourisme	6	136	68	16	6	8,82 %
Sciences et techniques médico-sociales	22	451	184	53	22	11,96 %
Technologie	106	1 072	571	199	106	18,56 %



Le Snalc invité au forum Education-Entreprise

**organisé le 17 mars 2009
en présence de Laurence PARISOT
et de Xavier DARCOS**

L'assemblée était essentiellement constituée de chefs d'entreprises, de membres des corps d'inspection et de la haute administration de l'Education nationale (fort peu de professeurs). **L'objectif principal de cette réunion consistait de toute évidence à persuader les patrons d'accueillir élèves et professeurs au sein de leurs entreprises.** Pour ce faire, on nous a présenté des exemples de collaboration réussie tant au niveau de la découverte professionnelle trois heures en collège (DP3), qu'au niveau des liens entre universités, IUFM et entreprises. Tous ces dispositifs visent clairement à une meilleure connaissance mutuelle. Cela nous paraît louable: d'une part, trop de cadres et de chefs d'entreprises sous-estiment, voire méprisent le travail des professeurs; d'autre part, la méconnaissance par nombre d'enseignants de la vie entreprise et de la richesse de la culture correspondante s'avère préjudiciable. Toutefois, certaines précautions doivent absolument être prises.

La découverte professionnelle trois heures ne concerne actuellement que 80 000 élèves de troisième environ. L'objectif étant de **faire découvrir la vie en entreprise aux élèves et à leurs professeurs**, le ministère vise à étendre ce dispositif à tous les collèges et tous les élèves: il s'agit de le concevoir comme une **aide à l'orientation** et non comme un dispositif réservé aux seuls élèves en difficulté. Le Snalc approuve le principe, mais redoute les dérives. Nous approuvons le principe car bien des enseignants n'ont qu'une vision très lointaine de l'activité des salariés en entreprise. Nous redoutons cependant les dérives: les différents acteurs ont souligné l'investissement temps exigé, tant du côté des professeurs que du côté des chefs d'entreprises. Certains ont même évoqué l'hostilité larvée au sein des collèges à l'égard des professeurs moteurs de ces projets. Ces actions ne peuvent fonctionner correctement que sur la base du volontariat des enseignants: nous craignons que la généralisation à marche forcée n'engendre les dérives bien connues des IDD par exemple.

Au-delà de la DP3, les initiatives destinées aux élèves de troisième et à leurs professeurs se révèlent très variées. Ainsi, en Auvergne le Salon de la découverte professionnelle a lieu un samedi et reste destiné aux enseignants (186 professeurs se sont déplacés en 2008), tandis que le Recteur Besson (académie de Clermont-Ferrand) a signé des conventions avec 30 entreprises pour la formation des professeurs. Dans l'académie de Toulouse, un concours a été mis en place entre toutes les classes de DP3 intitulé "Raconte-moi l'entreprise". Les meilleurs articles rédigés par

les élèves à la suite de leurs expériences en entreprise sont parus dans *la Dépêche*. Le MEDEF précise: "nous avons enfin des articles positifs".

Diverses **actions exclusivement destinées aux adultes** nous ont été présentées, dont:

- "**24 heures avec ...**": 41 binômes chefs d'entreprise/chefs d'établissement ont été formés en région Poitou-Charentes. Ces binômes suivent une journée professionnelle de l'autre.
- "**Les boss invitent les profs**": en Alsace, depuis 2006, des patrons invitent des professeurs à déjeuner (110 patrons pour 220 professeurs en 2006, 335 pour 600 en 2008, dont 49% de professeurs de disciplines générales).
- **Stages en entreprise pour les professeurs stagiaires en IUFM**: l'expérience de l'IUFM d'Orléans. Sur 365 professeurs stagiaires, l'IUFM en sélectionne une cinquantaine (faute d'une logistique suffisante) qui n'ont jamais eu aucun contact avec une entreprise et leur propose un stage de découverte d'une semaine en entreprise. Ainsi, la jeune femme, professeur de maths, qui témoignait nous a-t-elle naïvement expliqué qu'au cours de son stage, elle a découvert avec surprise que chacun dans l'entreprise sait globalement ce que fait l'autre, contrairement ce qu'elle s'imaginait.

Pour finir, différentes interventions concernant l'Université ont eu lieu, évoquant entre autres le développement de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur, le recrutement de doctorants par des petites entreprises et surtout la récente loi "libertés et responsabilités des universités" (dite LRU) qui a entraîné deux modifications majeures: une nouvelle gouvernance avec l'arrivée de représentants d'entreprises partenaires au sein des Conseils d'Administration (et la création de fondations notamment destinées à lever des fonds) et la **mission d'insertion** désormais dévolue aux universités (le diplôme ne constitue pas une garantie d'emploi).

C'est sur cette mission nouvelle que le Recteur Hetzel, directeur général à l'enseignement supérieur et à l'insertion professionnelle (DGESIP), **a conclu** cet après-midi de travail très intense, en décrivant notamment les nouveaux dispositifs tels que les bureaux d'aide à l'insertion professionnelle (BAIP) qui diffusent les offres de stage et d'emploi et élaborent les statistiques de suivi de l'insertion qui serviront de base à l'attribution des budgets.

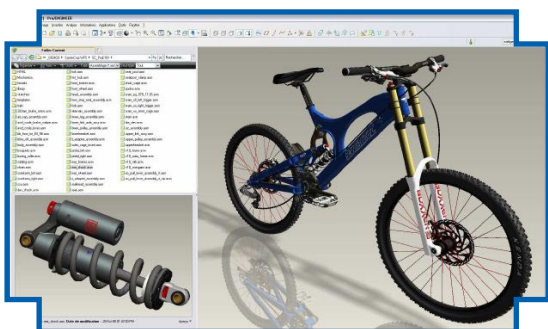
Anne-Marie LE GALLO-PILEAU



Licence individuelle gratuite pour le logiciel Pro/ENGINEER®

La société PTC et le Ministère de L'Éducation Nationale ont signé un accord cadre visant à faciliter l'apprentissage de la Gestion du Cycle de Vie du Produit (PLM) dans les établissements d'enseignement technologique, secondaires et supérieurs.

PTC propose aux élèves, du collège à l'université, un programme en matière d'enseignement de Gestion du Cycle de Vie du Produit (PLM), sous la forme de logiciels, de formations ou encore de supports de cours pour les enseignants.



Cet accord cadre repose sur deux axes essentiels :

- L'accès à une **licence individuelle gratuite** pour tous les enseignants de France. Via un lien web http://www.ptc.com/appserver/wcms/forms/index.jsp?im_dbkey=74937&icg_dbkey=482

les enseignants pourront télécharger gratuitement, pour une durée illimitée, le logiciel Pro/ENGINEER® et accéder à plus de 80 heures de formation en ligne. Il permet de concevoir, analyser et fabriquer tout produit. Ainsi, les professeurs concernés pourront donner forme à leurs idées en matière de CAO*, et créer des modèles, des surfaces complexes, simuler en conditions réelles tout en se connectant instantanément aux ressources nécessaires.

- L'accès à une **licence site gratuite** pour les établissements secondaires. Les enseignants en collège ou lycée ayant complété avec succès une formation préalable pourront obtenir une licence site Pro/ENGINEER® Schools Advanced Edition (nombre d'accès et durée illimités) pour leur établissement. Cette version comprend de nombreux modules de Conception/Fabrication/Simulation, capables de couvrir l'intégralité de la chaîne numérique de façon totalement intégrée et associative.

Les élèves participant à ce programme pourront utiliser une licence Pro/ENGINEER® à leur domicile. PTC donnera également accès à du matériel pédagogique et des ressources eLearning. Enfin, tous les établissements pourront participer au projet PTC d'Ingénierie Collaborative via l'accès à une plate-forme PLM :

<http://www.ptc.com/go/education>

Benoît THEUNIS

(*) Conception Assistée par Ordinateur

**Pour suivre l'actualité
syndicale et professionnelle
au jour le jour,
consultez régulièrement notre site :
www.snalc.fr**

Le PRDF Rhône-Alpes (plan régional des formations) présenté par Jacques Darve à l'Assemblée Générale de l'AFDET (association pour le développement de l'enseignement technique) le 18 mars à Paris



Après les votes statutaires, la matinée est couronnée par une présentation synthétique de cette disposition légale complexe et si difficile à faire vivre qu'est le plan régional des formations.

Le PRDF comporte la particularité d'englober formation initiale et formation continue. Les dispositifs qui ont précédé le PRDF depuis 1993 ne visaient qu'un public jeune. En 2002, on assiste à une extension vers les demandeurs d'emploi donc un public adulte. Et depuis 2004 le PRDF englobe les formations du secteur sanitaire et social.

Le PRDF de 2003 était un document très riche de bonnes idées, mais présentait le défaut d'être statique et peu opérationnel. Il s'agissait donc en 2006 de faire du PRDF un outil de dialogue social, de mettre en place un processus. Le PRDF représente à la Région 11 directions et services. Les partenaires sont pour les entreprises notamment le MEDEF et la CGPME, pour les syndicats les cinq centrales syndicales traditionnelles plus l'UNSA et la FSU au titre des enseignants, et enfin l'état représenté par les deux académies (Lyon et Grenoble), la DRTEFP (direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle), la DRAF (direction régionale de

l'agriculture et de la forêt), et la DRASS (direction régionale des affaires sanitaires et sociales). On a défini 27 zones emploi-formation sur lesquelles on peut établir des statistiques exploitables. Le travail se fait par secteur d'activité: après le secteur sanitaire et social, puis la métallerie et la mécanique, on aborde actuellement la chimie et les transports. Parmi les nombreuses difficultés, une des plus fortes demeurent l'imperméabilité entre formation initiale et formation continue. Les zones d'études concernent aussi les dysfonctionnements du marché de l'emploi, la façon dont les entreprises procèdent pour compenser l'impossibilité de recruter dans certains secteurs (on découvre ainsi que les recrutements ne se font pas au bon niveau de formation par exemple) et a contrario les domaines où la main d'oeuvre est trop abondante. On analyse également la réalité de l'apprentissage : les places occupées au niveau V le sont parfois par des jeunes issus de l'Université.

Bref, le PRDF révèle largement les problèmes d'image de certains secteurs d'activité et la difficulté qui existe à assurer l'orientation des jeunes, souvent dépourvus de maturité à l'âge des choix.

Anne-Marie LE GALLO-PITEAU

Que faire face à des attaques sur facebook ?

Les attaques de professeurs par des élèves sur ce "réseau social" sont malheureusement devenues fréquentes. A notre connaissance, les professeurs qui ont demandé que leur nom soit retiré du site ont vu leur demande honorée dans les 48 h. Si tel est votre cas, n'hésitez donc pas à utiliser le lien disponible. Sur la page d'accès au site, cliquer d'abord sur "confidentialité" puis sur "sécurité", et enfin sur "abuse@facebook.com" pour demander le retrait de ce qui vous concerne.

Cela ne vous empêche évidemment pas, par ailleurs, de réclamer un conseil de discipline pour les élèves fautifs, et de porter plainte si vous le jugez utile.

Vos représentants du SNALC se tiennent naturellement à votre disposition pour toute information complémentaire.

Le lycée de Péronne

parfait exemple de la réduction artificielle des effectifs en STI et donc des postes, prélude à la mort de la voie technologique !

Le lycée de Péronne a deux sections STI : une STI "Génie Electro-Technique" et une STI "Génie Mécanique" option "systèmes motorisés". L'effectif oscille entre 15 et 25 élèves par section (soit 40 pour les deux sections en gros) avec, à une exception près, toujours de quoi faire deux groupes "d'atelier" en électro. L'année dernière, le proviseur décide de faire fusionner les deux Premières STI étant donné que le socle des matières générales est identique. Les enseignants s'y opposent naturellement mais en vain (comme d'habitude !). On leur dit que, si à la rentrée, il y a trop d'élèves, on séparera, bien entendu, les deux Premières.

Quelle surprise, lorsqu'à la rentrée, il y a tout juste 30 élèves, pas un de plus ..., donc, pas de quoi séparer les deux Premières d'après la direction. Après quelques investigations, il s'avère que plusieurs candidats à la STI GE se sont vu incités à choisir d'autres spécialités, ce qui n'a donc pas fait augmenter le nombre de postulants pour la section.

Aujourd'hui, le rectorat refuse de dédoubler la section Terminale de la STI GE sous prétexte que le nombre d'élèves est devenu insuffisant (même avec les redoublants, qui ne pourront être qu'au nombre de trois !!!).

L'an dernier, la section comptait cinq demandes de redoublement. Dans l'éventualité où il y aurait plus de trois demandes de redoublement pour la rentrée 2009, le proviseur nous a expliqué que l'Education Nationale se devait, en effet, de reprendre les redoublants, mais pas forcément dans leur établissement d'origine ! Surtout qu'à 25 kms, il y a un autre établissement qui peut les accueillir car il ne recrute plus suffisamment depuis déjà plusieurs années (mais lui ne ferme pas sa section, alors qu'il n'a qu'une dizaine de candidats au mieux chaque année ??? Ah oui !, c'est vrai, lui a eu la chance de pouvoir ouvrir un BTS MAI il y a quelques années : ça aide !!!). Il se fera une joie d'accueillir nos redoublants ! (à eux de trouver le moyen d'y aller, ce n'est pas son problème).

La fusion des Premières techniques a eu pour conséquence logique de diminuer le nombre d'heures poste attribuées à l'établissement, aussi bien pour le technique que pour l'enseignement général. Faisons un petit calcul :

– pour les 1^{ères} : 4 heures d'électro (atelier) + 3 heures d'automatisme + 3,5 heures pour le français + 2 heures pour l'Histoire Géo et encore 4 heures pour les maths.

Ce qui fait un total de 16,5 heures perdues (un poste).

– pour les Terminales : 7 heures d'électro (atelier) + 3 heures d'automatisme, pas encore de regroupement pour les terminales en matières générales mais cela se fait déjà dans d'autres EPLE alors ce sera aussi pour bientôt, c'est sûr !

Total : 11 heures (un deuxième poste qui sera compensé par des heures sup).

Voilà comment on réduit significativement le nombre d'heures poste d'un EPLE (Etablissement Public Local d'Enseignement) ! C'est ainsi que, dans l'académie d'Amiens, 7 titulaires en électrotechnique subiront la suppression de leur poste et donc une mesure de "carte scolaire" à la prochaine rentrée : à ce rythme, on se demande s'il restera encore des sections techniques dans deux ou trois ans.

La réforme de l'enseignement technique approche. Les informations qui suivent sont à prendre avec prudence et inquiétude si cela s'avérait exact : ce sont des propos rapportés. En effet, un Inspecteur Général de passage à Saint Quentin dans l'Aisne (02) a confirmé qu'il ne resterait plus, dans l'académie que deux bac techniques : un à tendance mécanique-génie civil et l'autre à tendance électrotechnique-énergie et environnement. D'après ce même IG, les secondes seront, elles aussi, touchées par la réforme et l'approche actuelle de l'ISI ne se ferait plus de la même manière, il faudra oublier les maquettes et systèmes existants pour des travaux pratiques virtuels ... ?

Cerise sur le gâteau, le lycée Condorcet de Saint Quentin serait "lycée pilote" pour lancer la réforme des secondes, sans référentiel (bien sûr ! mais on commence à en avoir l'habitude) et sans matériel (bonne chance et bon courage aux collègues qui ont hérité de ce cadeau empoisonné !).

Le bac à "tendance électro" serait (toujours d'après l'IG) plus proche de la formation "SI" (sciences de l'ingénieur) d'aujourd'hui et devrait être plus en rapport avec les énergies nouvelles et renouvelables, et la fin de vie des matériels par exemple. Il devrait préparer nos élèves à une Prépa (rien que ça !) ou un DEUG, confirmation que les BTS vont devenir chasse gardée pour les titulaires du Baccalauréat Professionnel. D'ailleurs, il a été annoncé que, pour éviter les problèmes de remise à niveau en début d'année avec les bac pro qui arrivent en BTS, ce serait (**attention** aux yeux !) les professeurs de BAC PRO qui prendraient en charge les 1^{ère} année de BTS sur le 1^{er} Trimestre tout du moins !!!

"Bien sûr, on va mettre un professeur un trimestre et un autre pour les suivants ! C'est du grand n'importe quoi !!!!"

Voilà les dernières nouvelles du front, car je pense très sincèrement que nous sommes en effet en guerre !!!

Fabrice CARETTE

En direct des CPC

CPC 8 : Métiers de la Mode & industries connexes

Réunions des 4 déc. 2008
et 11 février 2009



Ces deux réunions liées à la mise en place du Bac Pro 3 ans ont montré les craintes des responsables de terrain, tant enseignants et inspecteurs que professionnels en entreprise, devant les exigences du Ministère.

● **Cuir**

Le 4 décembre 2008, après un échange serré entre les organisations professionnelles et syndicales à propos de la réglementation, Madame Malicot précise, pour le ministère que la commande du ministre consiste à créer un diplôme de niveau V qui sera attribué aux élèves qui n'atteindront pas le Bac Pro en 3 ans. Elle rappelle que l'obtention du diplôme de niveau V n'est pas obligatoire pour se présenter au bac. Elle ajoute en réponse aux questions que diplôme et formation sont juridiquement distincts et que la durée ne joue aucun rôle. Elle souligne en réponse au scepticisme de Madame Message, IA-IPR, que les élèves trop faibles auront la possibilité de s'orienter vers le CAP à l'issue de la seconde [ndlr : encore faut-il qu'il y ait des sections de CAP !].

● **Habillement**

Le 4 décembre 2008, les chefs de travaux présents insistent sur les nombreux travaux à prévoir dans les ateliers existants afin de pouvoir assurer l'évaluation du projet terminal tel qu'il est prévu dans le nouveau bac pro.

● **Habillement et cuir**

Fin 2008, les entreprises (habillement et cuir) quant à elles ne sont pas du tout d'accord avec la lourdeur du travail de suivi et d'évaluation pendant les stages: 4 semaines en première année, 10 en seconde année et 8 en troisième année soit un total de 22 dont 16 qui servent de support à l'évaluation pour le bac. Or, les entreprises de ces secteurs sont petites et peu nombreuses (700 en habillement et 110 pour le cuir) et ne pourront faire face au flux. Madame Malicot tente de rassurer en annonçant que beaucoup de sections vont fermer ... !

● **Ce qu'il faut retenir en résumé :**

Juin 2011 : première session des baccalauréats professionnels
– "métiers de la mode-champ vêtement" (MMV)
– "métiers du cuir, option chaussures, option maroquinerie"

Ces deux Bacs pros font suite au BEP "métiers de la mode et du cuir" (dont les référentiels d'activité professionnelle et de certification ont été approuvés le 11 février).

Dernière session des bacs pros AMA-VAM et MMIC productique en juin 2001 (pas d'ouverture de classes de première année de ces bacs à la rentrée 2009).

La prochaine réunion aura lieu en septembre 2009 (pour cause de surcharge des emplois du temps des inspecteurs généraux) et portera sur les diplômes de niveau V des métiers de la blanchisserie.

Josée-Ariane MULLER

CPC 20 : Secteurs sanitaire et social, médico-social

Réunion du 10 mars

Ubu au royaume des CPC

La 20^{ème} CPC présente la particularité de partager son domaine d'activité avec la CPC action sociale qui relève du Ministère de la Santé et des Affaires Sociales. A titre exceptionnel, les deux CPC (Education nationale et affaires sociales) étaient conjointement convoqués.

La réunion portait sur le BTS économie sociale et familiale et les diplômes conduisant au métier de Conseiller en économie sociale et familiale. Et, alors que les membres des deux CPC étaient d'accord, il a fallu que le collège des salariés menace de blocage pour que des décisions de bon sens soient adoptées et qu'on surmonte l'opposition de l'administration.

Le diplôme d'état de conseiller en économie sociale et familiale fait naturellement suite au BTS susmentionné. Toutefois, tous s'accordaient sur la nécessité d'admettre en formation tous les titulaires d'un diplôme de niveau III relevant du secteur, en dépit d'un texte proposé qui réservait cette formation aux seuls titulaire du BTS ESF. Le texte passant au CSE le lendemain, l'inspecteur général présent et les autres membres du ministère de l'Education nationale refusaient la modification. On a finalement convenu du report aux CSL et CSE de mai!

Et le nouveau BTS ESF, clarifié et cohérent avec le DE CESF, a été adopté à l'unanimité des deux CPC.

Anne-Marie LE GALLO-PILEAU

En direct des CPC (suite)

CPC 16 : Services administratifs et financiers

Réunion du 2 février 2009



Après la rituelle approbation du compte rendu de la dernière réunion on aborde les points de l'ordre du jour.

• Rénovation de la voie professionnelle : BEP Services Administratifs

M. SERE (IGEN) présente le projet qui s'appuie sur :
– les travaux du CEREQ (nov. 2002) ;
– le rapport, au Ministre, du Groupe Eco-Gestion de l'I. G.E.N. (B. DORIATH et A. SERE – nov. 2003) ;
– l'avis du HCEEE (juin 2005) sur les formations professionnelles de 1^{er} niveau dans les spécialités du tertiaire administratif.

Le 1^{er} chantier de rénovation a commencé en 2006. M. SERE évoque les références suivantes :
– l'analyse des profils d'emploi (du travail temporaire et à travers des études dans des entreprises ou des services employeurs de diplômés du secteur) ;
– une étude menée par une équipe de recherche du CNAM.

Les points d'appui du nouveau cursus sont les suivants :
– un objectif de professionnalisation ;
– un Référentiel d'Activités Professionnelles (RAP) basé sur des activités de niveau 5 ;
– une approche par les activités de "services" (à caractère technique, organisationnel, relationnel) ;
– une démarche certificative intégrée (dans le cadre scolaire, dans l'enseignement général et professionnel).

Le 2^{ème} chantier de rénovation repose sur les idées émises en 2007 à propos du BEP "Métiers des Services Administratifs" avec :

- **une certification intermédiaire**, compatible avec les projets de décrets, qui ambitionne de privilégier le développement de compétences dans une démarche de pro-fessionnalisation et de valoriser tous les aspects des parcours professionnels ;
- **un R.A.P.** avec 3 types d'activités administratives à caractères technique, organisationnel, relationnel ;
- **un référentiel de certification** qui liste les compétences détaillées ;
- **l'inventaire des connaissances associées.**

Le cadre pédagogique est constitué :

- **des périodes de formation en milieu professionnel** (8 semaines scindées en 2 périodes d'une durée minimale de 3 semaines, dans tout type d'organisation, avec une convention comportant un volet de type "cadre de formation", des comptes rendus d'activités insérés dans le portfolio de l'élève) ;
- **d'un environnement numérique** dédié à la formation ;
- **d'une organisation pédagogique** spécifique ;
- **d'une certification** (en cours) qui constitue l'aboutissement.

Mme MALICOT, M. SERE puis le Président et enfin M. SAYAG répondent à quelques questions.

La recherche de la certification intermédiaire est de servir de point d'appui ; elle intervient quand le Jeune est prêt (même à la fin de la 1^{ère} année ou au 1^{er} semestre de 2^{ème} année). D'où un travail accru pour les professeurs ! ...

Il ne semble pas qu'il y ait d'emplois de niveau 5 selon le Président mais dans ce secteur, il y a des compétences de niveau 5 qui permettent d'aller vers un niveau 4 (Bac Pro) ; il faut être attentif à la professionnalisation du Bac Pro Tertiaire en 3 ans pour avoir un niveau d'entrée qui donne aux Jeunes le maximum de chances.

A une question sur le caractère obligatoire de cette certification, Mme MALICOT répond qu'il est obligatoire de se présenter au BEP mais pas forcément de l'obtenir pour préparer le Bac Pro : cela laisse rêveur. Les épreuves ponctuelles et en CCF sont en cours d'écriture.

Le souci est de ne pas engager les Jeunes vers un diplôme qui ne permette pas de trouver du travail. Il faut que toute l'équipe pédagogique se mobilise pour les aider et peut-être réorienter ceux qui ne réussissent pas. M. SERE indique que l'organisation pédagogique mise en place devra favoriser les Jeunes qui rencontrent des difficultés. Les équipes des lycées professionnels sont habituées à gérer la grande disparité des élèves et peuvent les conduire à un bac professionnel. Les moyens sont mis en place pour que tout se passe aussi bien que possible. Une expérimentation de bac pro en 3 ans a été réalisée. M. SAYAG apporte un élément positif car au CEREQ, une étude fait ressortir des éléments intéressants.

A une question sur les **dates de mise en place**, il est répondu que les élèves engagés dans les cursus bac pro ne sont pas concernés. Il faut que le diplôme de BEP soit arrêté avant juillet pour que les élèves qui entrent en bac pro à la rentrée 2009 puissent passer ce nou-

En direct des CPC (suite)

veau diplôme en 2011. Un séminaire de formation sera organisé fin mars. Les BEP actuels peuvent se passer de manière facultative en 2^{ème} année.

• Présentation du référentiel d'économie-droit pour les BTS Tertiaires

MM. NAVA et BILLIET, I.G.E.N., présentent les référentiels enrichis des résultats de la 15^e CPC (qui se réunit une nouvelle fois la semaine prochaine). La particularité est que le programme de Management est déjà en œuvre alors que les nouveaux programmes d'Économie et Droit ne le seront qu'à la rentrée 2009 d'où un décalage: encore un jonglage imposé aux enseignants sans intérêt pour les élèves.

M. NAVA rappelle les objectifs sur le plan de l'Économie :

- fournir à nos étudiants des éléments de compréhension des grands débats économiques contemporains et leur permettre de se situer en tant que citoyens ;
- constituer un enseignement d'appui, en cohérence avec les enseignements professionnels.

Les principes qui ont présidé à la construction des programmes sont les suivants :

- l'enseignement prend appui sur les acquis de 1^{ère} et Terminale ;
- l'étude de l'Économie est placée d'emblée dans un environnement international ;
- l'enseignement doit privilégier l'analyse de situations réelles ;
- il faut prendre en compte des exigences en terme de compétences appliquées à des situations ;
- les exigences en terme de compétences transversales doivent aussi être prises en considération (rechercher et valider une information ; analyser des faits économiques ; développer une argumentation cohérente et structurée ...).

L'organisation du programme suit la même logique que celle du Management (thèmes et organisation en sous-thèmes ; sens et portée de l'étude et compétences attendues ; indications complémentaires).

L'organisation de l'enseignement de l'Économie prévoit 6 thèmes :

- En 1^{ère} année : 1) coordination des décisions par l'échange (20 h) ; 2) création de richesses (20 h) ; 3) répartition des richesses (20 h) ;
- En 2^{ème} année : 4) financement des activités économiques (20 h) ; 5) politique économique dans un cadre européen (20 h) ; 6) gouvernance de l'économie mondiale (20 h)

La 15^{ème} CPC a demandé un allègement ; la suppression qui en résulte correspond à 2 sous-parties : politique de cohésion européenne ; problème de croissance sur le plan international et quelques indications complémentaires.

M. BILLIET présente le Droit en BTS Tertiaire. Le groupe de travail s'est posé la question de l'intérêt d'enseigner le Droit en BTS. Il faut considérer 3 objectifs :

- à caractère professionnel ;
- à caractère très opérationnel (analyser des situations simples) ;
- à caractère culturel (le Droit est un ensemble de règles faisant partie de la vie de tous les jours et qui participent à la culture).

Cet enseignement s'adresse à des étudiants issus de baccalauréats STG mais pas seulement et il est nécessaire d'aborder le Droit, autrement qu'en 1^{ère} et Terminale : le **Droit de l'activité** qui fédère l'ensemble des différentes branches du Droit. Il fallait garder une ambition raisonnable ; 5 thèmes ont été identifiés :

- l'individu au travail ;
- structures et organisations ;
- les contrats (en n'omettant pas celui des marchés publics) ;
- l'immatériel dans les activités ;
- l'entreprise face aux risques.

• Définition des épreuves d'économie, droit et management (E3)

2 modalités différentes se présentent :

- 2010 : management (nouvelle version) ; économie-droit (ancienne version) ;
- 2011 : nouvelle version en économie-droit.

Session 2010 :

Unité 3.1 Economie-Droit – coefficient 2 : forme écrite 3 h (même forme qu'actuellement avec 2 parties : compétences méthodologiques et développement structuré) ;

Unité 3.2 Management – coefficient 1 : forme ponctuelle : épreuve écrite 3 h qui prend appui sur un dossier et étudie une ou plusieurs situations de management ; C.C.F. : avec 2 situations d'évaluation (finaliser et décider ; mettre en œuvre la stratégie) : comprendre les structures et la situation de l'entreprise, apporter des solutions.

Session 2011 :

Management : même épreuve que précédemment.

Économie et Droit changent :

- *Forme ponctuelle* : épreuve écrite de 4 h : 2 h économie : coefficient 1 ;

En direct des CPC (suite)

2 h droit : coeff. 1.

Partie juridique : dossier documentaire ; une situation juridique ou plusieurs comportant un questionnaire destiné à guider le travail du candidat ;

Partie économique : très proche ;

– C.C.F. :

Partie juridique : 1 situation d'évaluation ;

Partie économique : 1 situation d'évaluation.

Monsieur BILLIET répond aux différentes questions.

A propos de la situation juridique, le groupe de travail a prévu de "faire un cas" ou plutôt une situation juridique qui ne peut se limiter à un commentaire d'arrêt ; il ne s'agira pas seulement d'un cas pratique mais d'une réflexion structurée ou non : il y aura une graduation dans les questions posées en droit. En économie et en management, la durée est de 3 h car le volume de documents sera important pour exposer le cas : il faut prévoir un temps de lecture puis de réflexion et il sera nécessaire de trouver un équilibre.

"Les équipes mènent actuellement une réflexion pour réaliser un genre d'épreuve "Zéro" avec 3 parties :

– Caractéristiques de l'entreprise ;

– Problèmes de Management ;

– Solutions.

Les compétences spécifiques aux thèmes sont des éléments importants pour que les Professeurs se repèrent. Les sujets seront déposés sur le Centre de Ressources en Management.

Au sujet de la formation des enseignants par le biais de séminaires, le Représentant DGES parle des problèmes de budgets ; la situation est bloquée actuellement (!!!)

A ma question à propos du C.C.F. en Management et de la nécessité de prévoir une situation d'évaluation dès la 1^{ère} année, Madame MALICOT répond que le C.C.F. n'est pas prévu dans cette discipline sauf pour la Forma-

tion des Adultes (par alternance et dans les GRETA par exemple).

Le projet est approuvé à l'unanimité. Les textes passeront au mois de mars au Conseil de l'Enseignement.

• **Rénovation du BTS Informatique de Gestion : Présentation de l'étude du CEREQ**

Cette étude qui sera publiée au printemps dans la revue "CPC Documents" nous est expliquée par Mme Dominique MAILLARD.

Ensuite, M. SERE, en collaboration avec l'Inspectrice de CRETEIL, parle de la rénovation et présente le travail réalisé par le Groupe de Pilotage de la Rénovation, en particulier les contributions à l'étude d'opportunité et les premières orientations et les interrogations à propos :

– du positionnement du diplôme ;

– de la dénomination de celui-ci ;

– des manques à combler (communication professionnelle y compris en anglais ; une autre vue de la gestion ; le positionnement des mathématiques ; la culture juridique) ;

– des modalités pédagogiques (parcours modulaires ; intégration "d'ateliers métiers").

M. SERE parle du calendrier à venir pour la rénovation. Il est prévu à la prochaine CPC (vraisemblablement en juin) la présentation du nouveau référentiel pour une mise en place de cette rénovation en septembre 2010 et une première session en 2012.

• **Validation du C.A.P. Tri Acheminement de la Poste**

En raison de l'heure tardive, ce point de l'ordre du jour sera traité lors de la prochaine CPC.

• **Arrêté modificatif du BTS Assistant de Manager**

A compter de la session 2011, pour l'épreuve E2 "Expression et Culture en Langues vivantes étrangères", la liste des 8 langues autorisées est la suivante : anglais, allemand, chinois, espagnol, italien, portugais, russe, japonais.

Plus aucune question ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée aux environs de 18 heures.

**Consultez le Diaporama SNALC
de l'enseignement
professionnel & technologique
d'un simple clic sur
DIAPORAMA**

Madeleine GIROT

Un nouveau motif de révolte en salle des professeurs dans les lycées professionnels :

L'épreuve de rattrapage du Baccalauréat Professionnel instaurée à compter de la session 2009



Nouvelle épreuve de rattrapage du Baccalauréat Professionnel : où les profs se demandent pourquoi on s'obstine à les priver de toute crédibilité et à réduire inlassablement leur salaire en grignotant sournoisement leurs vacances jusqu'à mi-juillet pour distribuer coûte que coûte un parchemin qui n'aura plus la moindre valeur !

Le Snalc avait émis un avis négatif sur ce texte qui prévoit un oral de rattrapage sous la forme d'un entretien de 20 minutes dit "professionnel" pour les élèves ayant obtenu une moyenne générale entre 8 et 9,99 sur 20 et la moyenne en enseignement professionnel. Ils auront le bac s'ils atteignent une note supérieure à 12 à cet entretien! Autrement dit on va rattraper grâce à l'enseignement professionnel les faiblesses en enseignement général. L'élève aura préalablement rempli une grille simpliste sur ses activités en entreprise (autant de grilles que de lieux de stages) et sera interrogé par un professeur d'enseignement général et un professeur d'enseignement professionnel ou un tuteur de stage. On attend encore les grilles d'évaluation de cet oral, mais gageons qu'il sera très difficile de ne pas attribuer au moins 12/20. Savez-vous en outre que tous les bacs pros comportent non

seulement force évaluations en CCF (contrôle continu en cours de formation), en enseignement général comme dans les matières professionnelles, avec des grilles de notations découpées de telle sorte que ne pas mettre la moyenne relève de l'exploit, mais surtout une épreuve orale sur dossier dotée d'un fort coefficient et qui vise à évaluer le niveau des acquis de l'élève liés à ses périodes de formation en entreprise.

L'épreuve de rattrapage revient notamment à désavouer les jurys de cette épreuve ponctuelle (un enseignant plus un professionnel, tuteur de stage en général) et à faire perdre de l'importance à l'enseignement général dont les élèves de la voie professionnelle ont pourtant spécialement besoin. Cette nouvelle épreuve est donc vécue par les enseignants comme le sabotage en règle de leur travail de tous les jours et comme une vexation de plus! Quelle crédibilité aurons-nous auprès d'élèves qui auront beau jeu de nous rétorquer qu'ils auront de toute façon l'examen ? Une preuve de plus du mépris du Ministère à l'égard des enseignants !

Anne-Marie LE GALLO-PILEAU



Richard DESCOINGS, Directeur de Sciences-Po Paris, chargé de mission par le ministre sur la réforme des lycées

a été reçu par le SNALC le 26 mars :



un compte-rendu de cette seconde audience sera publié dans la prochaine Quinzaine.